

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2025

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 929)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Cordier, Mme Corneloup et M. Jeanbrun

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ramener l'objectif de fin des rejets aqueux de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées de cinq à quatre ans.